



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE ET LES NATIONS UNIES SIGNENT UN ACCORD SUR LA PRÉVENTION ET LA RÉPONSE À LA VIOLENCE SEXUELLE EN AFRIQUE

Addis Abéba, le 1^{er} février 2014 : La Commission de l'Union africaine (UA) et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits ont signé, hier, 31 janvier 2014, au siège de l'UA, à Addis Abéba, un Accord-cadre de coopération sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles dans les situations de conflit et de post-conflit en Afrique.

L'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité, a signé l'Accord au nom de la Commission de l'UA, cependant que Mme Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général, a signé ledit document au nom des Nations unies.

En vertu de cet Accord-cadre, la Commission de l'UA et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les violences sexuelles dans les conflits s'engagent à travailler étroitement ensemble dans la lutte contre l'impunité et la promotion de l'obligation de rendre compte ; l'identification de stratégies de prévention et de dissuasion ; la promotion du *leadership* et de l'action politique ; la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités et de formation en vue d'améliorer la réponse à tous les niveaux ; et la promotion d'une coordination plus étroite, de l'appropriation nationale et du *leadership*. Aux termes de l'Accord, les deux parties s'engagent également à faciliter la fourniture de services multisectoriels pour les rescapés et la lutte contre la stigmatisation des victimes.

Etait également présente à la cérémonie de signature, l'Envoyée spéciale nouvellement nommée de l'UA sur les femmes et les enfants dans les conflits, Mme Bineta Diop.